



Association des Artistes Bryards

ART AU LYCEE

Partenariat avec le Lycée International de l'Est Parisien

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous annoncer que l'AAB vient de signer un partenariat avec le Lycée International de l'Est Parisien (LIEP)- 1promenade Marco Polo 93160 Noisy le Grand

Situé dans un parc de 3 hectares sur les communes de Bry sur Marne et Noisy le Grand, le LIEP accueille des élèves français et étrangers. Il dispose d'un internat de 150 places ;

Ce partenariat (sous forme d'une convention) :

- Dont l'objet s'inscrit dans le cadre d'une action éducative complémentaire de l'enseignement public afin de promouvoir les expressions plurielles de l'art visuel,
- Se manifestera sous la forme d'expositions temporaires (1 ou 2 mois) dans les espaces publics des bâtiments de l'internat.

Pour des raisons de commodité et afin de ne pas perturber le passage des étudiants dans les espaces publics de l'internat, seules des œuvres pouvant être accrochées aux murs (peintures, aquarelles, gravures et photographies) pourront être proposées, la sécurité de sculptures ne pouvant être garanties au milieu du passage.

D'un point de vue pratique, les œuvres seraient confiées aux responsables du LIEP, avec qui, nous organiserions l'accrochage. Un vernissage peut être organisé pour présenter les œuvres et les artistes pourront, en accord avec le chef d'établissement, venir expliquer leur démarche artistique auprès des élèves.

A la différence de l'Art Hors les Murs, bien connu de nos artistes, la convention n'inclut pas la vente des œuvres présentées lors de ces actions éducatives. Néanmoins, rien n'interdit la vente d'œuvres à titre privé en cas de demande particulière, et à la fin de l'exposition.

La signature de cette convention prévoit une première mise en place à partir de la rentrée d'octobre 2024.

Nous faisons appel à vous, amis artistes, qui souhaiteriez participer à ce nouveau challenge un peu particulier, de pouvoir échanger avec des jeunes, de leur expliquer votre approche et de les ouvrir à l'Art.

N'hésitez pas à nous le faire savoir et à nous contacter si vous souhaitez de plus amples renseignements.

Bien cordialement,

Le Conseil d'Administration AAB